

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 215

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 21 BIS B

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« concernée par les dispositions du »

les mots :

« soumise à l'obligation prévue au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.